



Mesdames et Messieurs  
les Conseillères et Conseillers  
communaux

Romanel, le 9 mars 2022/mk

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués à la séance ordinaire du Conseil communal

**Le jeudi 24 mars 2022, à 20h00, à la Villageoise**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances du 25 novembre, 9 et 14 décembre 2021
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité (Syndique et Municipaux)
6. Préavis municipal N° 09/2022 « **Crédit de construction** Place de la Gare, Chemin du Brit : Remplacement des collecteurs eaux claires, eaux usées et autres services »
7. Préavis municipal N° 10/2022 « **Demande de crédit de CHF 5'400'000.-** pour l'achat des parcelles 195,196,197 au lieu-dit *La Côte* »

8. Préavis municipal N° 11/2022 « **Autorisation à la Municipalité** de passer acte authentique de deux contrats de droits distincts et permanents sur la parcelle 259 dans le but de créer des bâtiments destinés à des logements d'utilité publique et protégés avec les fondations Utilita et Donatella Mauri ainsi que tout autres actes authentiques liés à ce projet. **Demande de crédit de CHF 100'000.-** pour l'étude et la création d'un plan d'affectation, indispensable à la légalisation du site en matière d'aménagement du territoire. **Demande de crédit de construction de CHF 150'000.-** pour la réfection et l'aménagement routier du chemin du Brit au droit de la parcelle 259, lors de la mise en œuvre des travaux. **Demande de crédit de CHF 110'000.-** pour le paiement de la taxe cantonale sur la plus-value. »
9. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés
10. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal
11. Propositions individuelles et divers

Par ailleurs, nous vous rappelons que les rapports des Commissions peuvent être consultés sur le site [www.romanel-sur-lausanne.ch](http://www.romanel-sur-lausanne.ch), dès le 22 mars 2022 à 14.00 h.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président



Thierry HENRY

Annexes : 3 procès-verbaux (du 25 novembre, 9 et 14 décembre 2021) y.c. annexes

3 préavis municipaux avec annexes